

Commune de Fontaine-les-Coteaux

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le lundi 29 septembre 2014 à 20h00 à l'annexe de la mairie de Fontaine-les-Coteaux, sous la Présidence de Monsieur Bernard DAUVERGNE et en présence de 10 conseillers sur 11.

Date de la convocation : 22/09/2014

Ordre du jour :

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 23/06/2014.
2. Extension du plan d'épandage de la papeterie Arjowiggins.
3. Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées suite au transfert de la compétence « Promotion touristique par la création et la gestion d'un office de tourisme communautaire ».
4. Demande de subvention du BTP CFA d'Indre et Loire.
5. Subvention aux associations sportives montoiriennes.
6. Décisions.
7. Informations du maire et des Adjointes.
8. Questions diverses.

Conseillers présents :

M. Bernard DAUVERGNE, M. Stéphane TOUCHET, M. Philippe BRAEM, M. Jacky DAHURON, M. Fabien POIDEVIN, Mme Nathalie PLOUX, M. Alain KOLFENTER, M. Claude FONTENNE, Mme Angélique BRILLARD, M. Yvonnick TERRIER.

Conseiller excusé: M. Patrick GOUPY.

Le Conseil choisit M. Claude FONTENNE comme secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance a été publique.

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 23/06/2014.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès verbal de la réunion du 23/06/2014.

M. Claude FONTENNE fait remarquer que la Sté Lance qui a refait pour partie le bardage des bâtiments existants, n'a pas respecté la couleur du bardage soit la couleur RAL 6003 comme le souhaitait les membres du Conseil.

2. Extension du plan d'épandage de la papeterie Arjowiggins.

Le Maire informe le Conseil municipal de l'arrêté interpréfectoral d'autorisation délivré à la Sté Arjowiggins de Bessé-sur-Braye et Bonneveau, pour l'extension du plan d'épandage des boues de sa station d'épuration concernant les départements de la Sarthe, du Loir et Cher et de l'Indre et Loire. Ce plan d'épandage concerne 13 parcelles sur notre commune soit une superficie de 21.75 ha. Ces parcelles sont situées sur Valleron, le Bois Poulain et l'Abbaye.

3. Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la compétence « Promotion touristique par la création et la gestion d'un office de tourisme communautaire ».

Le Maire donne lecture au Conseil du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées suite au transfert de la compétence « promotion touristique par la création et la gestion d'un office de tourisme communautaire »

Après en avoir délibéré, Le Conseil approuve le rapport de la CLECT du 03 septembre 2014 ; approuve l'évaluation des charges transférées et la modification du tableau des attributions de compensation qui en découle ; charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au Président de la Communauté de Communes Vallées Loir et Braye.

4. Demande de subvention du BTP CFA d'Indre et Loire.

Le Maire présente au Conseil la demande de subvention du CFA-BTP d'Indre-et-Loire. Il informe qu'un apprenti de la

commune y est actuellement en formation. Le Maire propose donc au Conseil de verser la somme de 65 € correspondant à la versée habituellement au CFA-BTP de Loir et Cher. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de verser 65 € au CFA-BTP d'Indre-et-Loire.

5. Subvention aux associations sportives montoiriennes.

Le Maire rappelle au Conseil qu'il a été prévu au budget 2014 le versement de 700 € aux associations sportives de Montoire pour la saison sportive 2014/2015. Jacky Dahuron explique que nous n'aurons pas la liste des enfants de Fontaine inscrits dans les différentes associations d'ici décembre. Le Conseil municipal décide de reporter en 2015 le versement de cette subvention qui sera à inscrire au budget 2015. La somme prévue au budget 2014 ne sera donc pas dépensée cette année.

6. Décisions.

Le Maire a par décision :

- n°1/ 2014 décidé de confier les travaux de voirie de la Haloperie à la Sté PIGEON TP pour un montant de 6 094 € HT, un acte d'engagement a été signé.
- n°2/2014 décidé de créer une régie de recettes auprès du service de la commune. Cette régie est installée à la mairie, pour encaisser le prix des repas et des consommations.
- n°3/2014 décidé de confier les travaux de voirie de Vau à la Sté BUREAU TP pour un montant de 6 240 € HT, un acte de d'engagement a été signé.

M. Patrick GOUPY, absent en début de séance rejoint le Conseil à 20h55.

7. Informations du Maire et des Adjoint.

M. le Maire informe le conseil du compte rendu de la dernière réunion de la communauté de communes.

Jacky Dahuron demande si quelqu'un avait eu des informations concernant le rallye 4x4 qui devait passer sur la commune le dimanche 21 septembre. Personne n'a eu d'infos, ne pouvant passer sur les chemins de commune, peut-être ont-ils contourné la commune ? Il demande également le bilan des journées du patrimoine.

M. le Maire indique qu'une dizaine de personnes se sont déplacées.

Fabien Poidevin souhaiterait organiser une réunion du CCAS pour discuter d'un projet social sur lequel il a travaillé avec Angélique, il indique également qu'il assistera à une réunion du CNAS à Chailles le 07/10/2014.

Angélique Brillard informe le Conseil qu'un atelier cuisine sera organisé à la salle des fêtes de Fontaine le samedi 6 décembre dont le thème sera un apéritif dinatoire. Chacun cuisine et repart avec sa portion pour 4 personnes. Les participants devront s'inscrire à l'avance et devront s'acquitter d'une participation correspondant à l'achat des différents ingrédients. Angélique indique qu'elle animera elle-même cet atelier.

Yvonnick Terrier fait part aux membres du Conseil de la liste des points noirs de la commune soit :

- Le Pas : demi-tour
- Le Lierre : marche arrière
- La Frileuse : marche arrière
- L'Etre Pasquier : marche arrière
- Rue des Ecoles : Pont étroit

Il indique que des solutions alternatives à ces situations critiques en terme de sécurité devront, en concertation entre le Sictom, la commune et le prestataire, être trouvées

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Fait à Fontaine-les-Coteaux, le 03/10/2014.

Le Maire

Bernard DAUVERGNE